

**COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE TERRAIN VALERIE PECRESSE**

**JEUDI 21 FEVRIER 2019 de 8 H à 9 H**

**Présents :**

Pour les élus et organismes :

* Mme Valérie Pécresse Présidente de la région Ile de France
* M Bavoil Dominique Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
* M Vigier Jean-François Maire de Bures-sur-Yvette
* M de Lasteyrie Grégoire Maire de Palaiseau
* M Samsoen Nicolas Maire de Massy
* Mme Anne Héry Maire de Chevreuse
* Mme Dall’Alba Catherine Adjointe au maire de Chevreuse
* Mme Anne Grignon Maire de Levis-Saint-Nom
* M Pelletier Jacques Président CC haute vallée de Chevreuse
* M Vandewalle Yves Président du Parc naturel régional
* Mmes et MM les Adjoints au maire de Saint-Rémy-les-Chevreuse : CAOUS Jacques, Ménard Dominique,

Jourden Dominique, Brunello Dina, Pierre-Louis Vernisse et conseillers municipaux : M Dufrasnes Dominique, M Binick Jean-Louis.

Pour les associations d’usagers :

* Mme Wittersheim Marie-Hélène Présidente de Courb
* M Calinaud Daniel Président EPAC et Collectif pôle gare de Saint-Rémy

Pour Ile de France Mobilité et les opérateurs :

* Mme Lagedamond Marie-Anne Déléguée territoriale
* M Tixier Yvan Direction FER IDFM
* M Martin Philippe RATP
* M Masure Denis RATP
* Mme Cassanis Sylvie RATP
* Mme Odelot Isabelle RATP
* M Olivier Camus RATP
* M Calvalido Laurent Conseiller transports
* Mme Gavignet Noëlle Directrice de cabinet de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Thématiques d’échanges : schéma directeur de la ligne B et projet de voie de garage supplémentaire en gare de Saint-Rémy (voie 4 T)

Mme Valérie Pécresse résume la situation actuelle de la ligne B du RER :

* RER B priorité absolue de la région IDF car en très mauvais état du fait d’investissements insuffisants depuis 30 ans : il faut fluidifier le trafic, réparer la ligne B très dégradée, désaturer la liaison Charles de Gaulle ; trop de pannes, d’incidents dus à des abandons de colis, sans compter les grèves et le déraillement de juin 2018.
* Le projet d’aménagement de voies sur le site de Saint-Rémy a été revu à la baisse mais il y a nécessité à disposer d’une voie de retournement des trains (voie 4 T) avec des mesures compensatoires, le projet de pôle gare rendant plus fonctionnelle la gare actuelle.

M Dominique Bavoil :

* Il n’y a pas d’opposition de principe pour l’amélioration des transports ; le Conseil municipal a hier soir adopté la motion à l’unanimité des villes du RER B sud ; mais les sinistres de 2018 montrent la fragilité de l’environnement et des ouvrages. Les évènements climatiques seront récurrents. Par ailleurs, il n’y a eu ni concertation ni information sous le précédent mandat sur les travaux envisagés. A la suite de l’enquête publique et faute de projet alternatif, la Commune a déposé un recours contre la voie 4 T qui n’est pas acceptable en l’état. Elle reste néanmoins ouverte au dialogue. 10 000 voyageurs empruntent le RER à Saint-Rémy, qui veut bien prendre sa part, mais pas au prix de son environnement ni de parkings démesurés pour lesquels les accès sont insuffisants. Il faut de la cohérence.

Mme Valérie Pécresse fait remarquer que Saint-Rémy dispose de trains directs, ce qui est un privilège vis-à-vis des autres gares ; un audit des installations critiques de la ligne au regard des désordres climatiques est nécessaire.

M Daniel Calinaud intervient en se déclarant opposé et peu satisfait des études réalisées : les besoins de la ville ne sont pas adaptés en termes de trafic, de gare et de parking. Il rappelle que Mme Pécresse avait défendu lors de son mandat de députée une motion pour 2 voies de garage supplémentaires mais aujourd’hui il y en a 4 ! La voie 4 T défigure l’environnement mais jusqu’à présent il n’y a eu aucune discussion ni négociation possibles.

Mme Valérie Pécresse demande si M Calinaud peut proposer un projet alternatif.

M Daniel Calinaud affirme qu’un projet plus adapté est possible ainsi qu’en ce qui concerne le pôle gare, en réduisant le parking prévu.

Mme Marie-Hélène Wittersheim déclare qu’un omnibus sur le trajet de 80 km que représente la ligne B amplifiera les difficultés et la distinction entre petite et grande couronnes. Un plan d’urgence, avec l’entretien et la rénovation des anciennes rames est impératif ; elle estime que le problème n’est pas le site de Saint-Rémy et que la solution proposée ne solutionnera pas les nombreux dysfonctionnements de cette ligne.

M Philippe MARTIN informe qu’un travail est réalisé également sur Orsay et Massy et que les risques naturels sont pris en compte par la RATP. La voie 4 T permet d’injecter des départs de trains sans traverser des voies. Il s’engage à retravailler l’aménagement.

M Yves Vandewalle informe que le Parc naturel régional travaille avec les mairies et les organismes compétents pour traiter les inondations en amont, sur le plateau agricole. Il regrette que le projet de pôle gare soit à l’arrêt depuis deux ans car il faut faciliter les échanges intermodaux ; il n’y aura pas de solution à terme pour résoudre les flux automobiles. La priorité est donc d’avancer sur la gestion des transports en commun.

Mme Valérie Pécresse indique que le matériel et les lignes des RER A, B et D ne sont pas harmonisés et empêchent la possibilité de dépannages entre sites. Une commande de matériel a été passée par la Région pour un montant de 3 milliards d’euros pur une livraison en 2025 ; d’ici 2021, 31 trains seront rénovés. L’investissement total est de 10 milliards d’euros.

M Nicolas SAMESOEN invite les maires à visiter le site de Massy, ville coupée en 2 par sa gare et 30 voies de trains (RER, TGV et frêt) ainsi que le chantier de l’atelier en cours de construction qui génère des embouteillages tous les jours. Il souhaite que des compromis soient possibles dans l’intérêt général.

Mme Valérie Pécresse remarque que la diminution de la taille des parkings induit l’utilisation des vélos. Elle estime qu’au niveau du Parc et de la communauté de communes, une réflexion est à mener à court terme pour la création de pistes cyclables afin de sécuriser les déplacements en deux-roues car l’environnement de la vallée de Chevreuse implique l’expérimentation de nouvelles mobilités. Une étude sur les gares offrant des services (courrier, journaux, gardes d’enfant etc) permettrait d’apporter un + aux usagers.

M Dominique BAVOIL conclut en disant que la ville n’est ni un « village de gaulois ni le vilain petit canard » mais que son environnement préservé mérite une reconsidération du projet, sans pour autant opposer les villes les unes aux autres, Saint-Rémy contre Massy par exemple.

Le pôle gare est un projet intéressant à retravailler (réduction du parking de 400 places à 250) car il est qualitatif et favoriserait l’intermodalité. En revanche, l’opposition de la ville sur l’implantation de la voie 4 T doit être entendue. La phase contentieuse est certes regrettable, mais il faut réussir le challenge de concilier les déplacements avec la qualité de vie de la vallée.